

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Angélique BEAUDOIN (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Florence QUIGNON (*procuration donnée à Yannick GERVAIS*).

Secrétaire de séance : Jacques AUBERT.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents10
- Votants11

Objet : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF :
- BUDGET PRINCIPAL M57 – EXERCICE 2023

Délibération n°16/2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget M57 Principal relatif à l'exercice budgétaire 2023. Celui-ci présente les résultats suivants :

- ✚ Fonctionnement :
 - ✓ Recettes : **503 423.64 €**
 - ✓ Dépenses : **483 561.75 €**
 - ✓ Résultat de l'exercice 2023 : **+ 19 861.89 €**
 - ✓ Résultat antérieur reporté : + 172 692.95 €
 - ✓ Résultat cumulé 2023 avec le report N-1 : **+ 192 554.84 €**
- ✚ Investissement :
 - ✓ Recettes : **270 450.79 €**
 - ✓ Dépenses : **242 939.38 €**
 - ✓ Résultat de l'exercice 2023 : **+ 27 511.41 €**
 - ✓ Résultat antérieur reporté : + 50 196.38 €
 - ✓ Résultat cumulé 2023 avec le report N-1 : **+ 77 707.79 €**

➤ **Résultat de clôture M57-2023 : excédent : 192 554.84 € + 77 707.79 € = 270 262.63 €**

Madame le Maire se retire et le Président de séance est chargé de mener le débat relatif au vote du compte administratif présenté.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif 2023 du budget M57 qui a été présenté.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jacques AUBERT.